



NOS HONORAIRES* (Barème au 1er avril 2022)

TRANSACTION

Extrait * :

PRIX DE VENTE	COMM TTC
En deçà 10% avec un minimum de 3000€	
50 000	4 500
100 000	7 500
150 000	10 100
200 000	12 000
250 000	14 800
300 000	16 500
350 000	19 200
400 000	22 000
450 000	24 800
500 000	27 000

Au-delà 5%

*Détail disponible en agence

Terrain non bâtis = 10% du prix de vente H.T. avec un minimum de 3 000 €

Honoraires TVA incluse, au taux de 20 %

A la charge du vendeur, sauf convention contraire

ESTIMATIONS = 200€ (à déduire en cas de mise en vente)

En cas de vente à un professionnel de l'immobilier,

Honoraires d'un montant correspondant à 7% H.T.

GESTION

SERVICE INITIAL 5,80% HT soit 6,96% TTC

- Gestion Courante (Gestion de base)

SERVICE CONFORT 7,47 % HT soit 8,97 % TTC

- Gestion Courante (Gestion de base)
- Prestations Complémentaires (Gestion technique < 1000€TTC, gestion financière, gestion des sinistres)

SERVICE PREMIUM 12 % HT soit 14,40% TTC

- Gestion Courante (Gestion de base)
- Prestations Complémentaires (Gestion technique <1000€TTC, Gestion financière, Gestion des sinistres, Recouvrement, Gestion technique > 1000€ TTC).
- Autres prestations (Assurance Loyer Impayés, détériorations...) 2,40 % TTC
- Etat des lieux : 3€ le m² TTC

FORFAIT GESTION GARAGE (ou tout autre bien dont le loyer est inférieur à 150€) 12 % HT soit 14,40 %TTC

LOCATION HABITATION MIXTE (1) ET MEUBLEE (1)

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué : Zone « non tendue » Année de référence : 2013

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction du Bail : **8€ TTC**

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de réalisation de l'état des lieux : **3€ TTC**

HONORAIRES A LA CHARGE :	DU LOCATAIRE	DU BAILLEUR
Honoraires de visite, de constitution du dossier locataire et rédaction du bail	8€/m ² TTC	7,5% TTC du loyer annuel Hors Charges
Honoraires d'entremise et de négociation	Offert	Offert
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3€/m ² TTC	3€/m ² TTC avec un minimum de 100€ TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre le locataire et le propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} Août 2014.

* Prix maximum des prestations

HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ	Montant Euros HT (1)	Montant Euros TTC (2)
HONORAIRES DE BASE		
Au forfait : en fonction de la taille et des équipements de la copropriété		
HONORAIRES ANNEXES		
Honoraires pour vacation (pendant les heures ouvrables) (Syndic, collaborateur, secrétariat, suivi de tout contentieux autre que recouvrement, mission particulière hors gestion courante)	75,00 €	90,00 €
Honoraires pour vacation (en dehors des heures ouvrables) (Syndic, collaborateur, secrétariat, suivi de tout contentieux autre que recouvrement, mission particulière hors gestion courante)	83,33 € Tarifs ci-dessus majorés de 50%	100 €
Gestion des impayés		
▪ Chèque ou prélèvement impayé (hors frais bancaires)	20,83 €	25 €
▪ Frais de relance	Sans frais	Sans frais
▪ Mise en demeure / Lettre Recommandée	37,50 €	45 €
▪ Frais 3 ^{ème} relance	16,67€	20€
▪ Remise du dossier à l'huissier / à l'avocat	100,00 €	120,00 €
▪ Injonction de payer / Prise d'hypothèque	208,33 €	250,00 €
▪ Suivi de la procédure	À la vacation	À la vacation
État daté		
▪ Établissement	316,67 €	380,00 €
▪ Mise à jour	100,00 €	120,00 €
▪ Opposition article 20 Loi 10 juillet 1965	125,00 €	150,00 €
▪ Délivrance copie carnet entretien	20,83€	25,00€
Gestion des travaux votés en Assemblée Générale		
▪ Avec maître d'œuvre (sur montant HT des travaux votés)	A déterminer lors de l'AG	
▪ Sans maître d'œuvre (sur montant HT des travaux votés)	A déterminer lors de l'AG	
▪ Forfait en cas de travaux inférieurs à 7 000 € TTC	A déterminer lors de l'AG	
▪ Gestion des appels de fonds	Sans frais	Sans frais
▪ Montage et gestion d'un prêt collectif de financement de travaux votés en Assemblée Générale	À la vacation	À la vacation
Divers		
▪ Tenue d'un compte bancaire séparé au nom de la copropriété	Offert	Offert
▪ Gestion d'un compte sur livret	Offert	Offert
▪ Convocation et tenue Assemblée Générale supplémentaire	À la vacation	À la vacation
▪ Suivi des sinistres (déclaration et expertise)	À la vacation	À la vacation
▪ Gestion des compteurs d'eau et calories	Sans frais	Sans frais
▪ Mandataire commun en cas de subventions publiques (dossiers subventions ANAH, OPA...)	À la vacation	À la vacation
▪ Copie règlement de copropriété	41,66 €	50,00 €
▪ PACK Complet Document Information Acquéreur ART 54 LOI ALUR	158,33€	190,00€
▪ Frais d'affranchissements postaux frais réel	Aux frais réels	Aux frais réels
▪ Tirage de document (à l'unité)	0,15 € HT	0,18 € TTC
▪ Location de salle (plus de 15 personnes)	Aux frais réels	Aux frais réels
▪ Location de salle chez le Syndic (maximum 20 pers)	Offert	Offert

(1) TVA au taux en vigueur (2) Variable en fonction du taux de TVA
Détail disponible en annexe à la demande
CENTURY21 Premium, responsable du traitement, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel pour la gestion de ses clients et prospects. Les données collectées sont indispensables à ces traitements et sont destinées aux services concernés de CENTURY 21 Premium, et, le cas échéant, de ses sous-traitants, prestataires et partenaires commerciaux.
En application de la loi informatique et libertés 78-17 du 6-1-1978, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes relativement à l'ensemble des données vous concernant qui s'exercent par courrier électronique adressé à premium@century21.fr ou par courrier postal à l'attention de CENTURY 21 Premium 111 Avenue Louis Joseph Soulas, 45800 Saint Jean de Braye ou 63 rue Banner 45000 Orléans, accompagné d'une copie d'un titre d'identité.



PRIX DE VENTE COMM. TTC NET VENDEUR

en deçà 10% avec un minimum de 3000€

50 000	4 500	45 500	275 000	15 200	259 800
55 000	4 700	50 300	280 000	15 400	264 600
60 000	4 800	55 200	285 000	15 600	269 400
65 000	5 200	59 800	290 000	15 900	274 100
70 000	5 600	64 400	295 000	16 200	278 800
75 000	6 000	69 000	300 000	16 500	283 500
80 000	6 400	73 600	305 000	16 800	288 200
85 000	6 800	78 200	310 000	17 000	293 000
90 000	7 200	82 800	315 000	17 300	297 700
95 000	7 400	87 600	320 000	17 600	302 400
100 000	7 500	92 500	325 000	17 900	307 100
105 000	7 800	97 200	330 000	18 200	311 800
110 000	8 200	101 800	335 000	18 400	316 600
115 000	8 500	106 500	340 000	18 700	321 300
120 000	8 900	111 100	345 000	18 900	326 100
125 000	9 000	116 000	350 000	19 200	330 800
130 000	9 100	120 900	360 000	19 800	340 200
135 000	9 500	125 500	370 000	20 400	349 600
140 000	9 800	130 200	380 000	20 900	359 100
145 000	10 000	135 000	390 000	21 500	368 500
150 000	10 100	139 900	400 000	22 000	378 000
155 000	10 200	144 800	410 000	22 600	387 400
160 000	10 500	149 500	420 000	23 100	396 900
165 000	10 700	154 300	430 000	23 700	406 300
170 000	10 800	159 200	440 000	24 200	415 800
175 000	10 900	164 100	450 000	24 800	425 200
180 000	11 000	169 000	460 000	25 300	434 700
185 000	11 300	173 700	470 000	25 900	444 100
190 000	11 500	178 500	480 000	26 400	453 600
195 000	11 800	183 200	490 000	26 900	463 100
200 000	12 000	188 000	500 000	27 000	473 000
205 000	12 300	192 700	Au-delà 5%		
210 000	12 600	197 400	Terrains non bâtis = 10% du prix de vente H.T. avec un minimum de 3000 euros		
215 000	12 900	202 100	Honoraires TVA incluse, au taux de 20 % à la charge du vendeur, sauf convention contraire		
220 000	13 200	206 800	ESTIMATIONS = 200 euros (à déduire en cas de mise en vente)		
225 000	13 500	211 500	Barème au 1er avril 2022 *		
230 000	13 800	216 200	* Prix maximum des prestations		
235 000	14 100	220 900			
240 000	14 400	225 600			
245 000	14 700	230 300			
250 000	14 800	235 200			
255 000	14 900	240 100			
260 000	14 900	245 100			
265 000	15 000	250 000			
270 000	15 100	254 900			